



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2022
(Date de convocation : 4 avril 2022)

Délibération n° 20220408/08

Conseillers en exercice	: 15	Le huit avril deux mille vingt-deux à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
Nombre de présents	: 14	mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,
Nombre de votants	: 15	<u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne
Pour	: 15	Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules (en visio), M. Sylvain
Contre	: 0	Saligot (arrivée à 21h30), Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Sarah Laguerre,
Abstention	: 0	M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud,
		formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet)

Secrétaire de séance : M. Etienne Lay

OBJET : BUDGETS 2022 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2321-1,

Vu la délibération n°20220408/06 du 8 avril 2022 adoptant les budgets primitifs pour l'exercice 2022,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les durées d'amortissement des immobilisations,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement des immobilisations comme suit :

Budget principal

- Logiciel métier : 5 ans
- Frais d'études non suivis de réalisation : 5 ans

Budget eau-assainissement

- Compteurs d'eau : 15 ans
- Schéma Directeur et travaux : 50 ans
- Frais d'études non suivies de travaux : 5 ans

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET